

Charte de fonctionnement avec les pharmaciens d'officine
dans le cadre de l'organisation des soins en cancérologie
« établissements – domicile »

OBJET :

La présente charte vise à formaliser la prestation fournie par les pharmaciens libéraux d'officine dans le cadre du développement de la chimiothérapie à domicile, et des soins à domicile coordonnés par le réseau territorial (perfusion et alimentation entérale). Le but est de garantir la qualité et la continuité des soins.

Cette organisation est promue par le réseau régional de cancérologie des Pays de la Loire nommé ONCO Pays de la Loire. Elle est applicable à l'ensemble des réseaux territoriaux de la Région des Pays de la Loire : Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Laval, Le Mans et La Roche/Yon.

.....

L'engagement du pharmacien dans le Réseau ONCO Pays de la Loire est un acte volontaire

Vu la convention constitutive d'ONCO Pays de la Loire, signée le 19 septembre 2002

Vu le dossier cadre de financement du projet de chimiothérapie à domicile déposé auprès de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie des Pays de la Loire

Vu le plan national de lutte contre le cancer

Vu l'arrêté du 20 décembre 2004 fixant les conditions de d'utilisation des anticancéreux injectables inscrits sur la liste prévue à l'article L.5126-4 du CSP.

***Il est défini les engagements suivants entre ONCO – Pays de la Loire,
représenté par le réseau territorial***

et

M/Mme (nom-prénom)

pharmacien à

Pour ONCO – Pays de la Loire :

Le réseau s'engage à mettre à disposition des pharmaciens d'officine :

- Une organisation de coordination des soins entre les différentes structures, appelée « le réseau territorial ». Le réseau territorial est l'interface entre tous les intervenants autour du patient. Il assure sa mission dans le cadre de la permanence des soins. Le réseau territorial emploie une infirmière coordinatrice qui assure la coordination relationnelle, informationnelle et organisationnelle entre les différents professionnels de santé et le patient.
- Des procédures de prise en charge, dont une organisation de reconstitution centralisée des chimiothérapies selon les textes réglementaires, et des protocoles de traitement validés par ONCO Pays de la Loire,
- Un programme de formation sur la chimiothérapie à domicile
- Pour la chimiothérapie à domicile, un forfait financier de coordination, par protocole de traitement validé par le réseau
- Un dossier de liaison, en complément du dossier communicant de cancérologie (DCC), dans l'attente du DCC dédié aux alternatives à l'hospitalisation.
- Un code d'accès à la partie sécurisée du système d'information

Pour les Pharmaciens libéraux exerçant en Officine de ville

Les Pharmaciens libéraux exerçant en Officine de ville s'engagent à :

- Prendre en charge tout malade adressé par le Réseau sans discrimination, en assurant l'équité des soins par la dispensation globale des soins pharmaceutiques sans dérogation
- Respecter la prescription en équivalence stricte et assurer la qualité des services décrite par la LPPR et la facturation prévue à cet effet sans dépassement tarifaire facturé au patient
- Assurer, selon les procédures établies dans le cadre de la centralisation des chimiothérapies, une disponibilité entre 12h et 14h le jour de la réception du produit reconstitué, et informer la Pharmacie à usage intérieur centralisatrice de tout incident lié au colis ou au transport
- Assurer, pour tout soin à domicile nécessitant de sa part la fourniture de matériel de type diffuseur portable ou pompe pour perfusion à domicile, une assistance 24/24, 7j /7, si besoin en relais avec un prestataire de son choix, signataire de la charte du réseau. Les coordonnées de l'assistance en dehors des heures ouvrables seront portées à la connaissance du patient et inscrites sur le dossier de liaison
- Utiliser le dossier de liaison du patient pour toute information ou remarque à transmettre et à terme utiliser le dossier informatisé partagé
- Se former obligatoirement in primis, accepter des formations pluridisciplinaires et suivre les formations complémentaires proposées par ONCO Pays de la Loire.

La présente charte peut être portée à la connaissance du patient et des professionnels de santé s'ils en font la demande.

La présente charte pourra faire l'objet de modifications dans le but de réajuster le service rendu au patient et de l'adapter à la réalité et à l'évolution des besoins.

Nom et adresse de la Pharmacie :

.....

.....

Nom et adresse du pharmacien :

.....

Tél : Fax : Portable :

Identifiant Siret

Date :

Date :

M
Président du réseau territorial

M
Pharmacien d'officine